Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 5 Ramadan 1443
6 Avril 2022

N° 41

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **829**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **830**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **832**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **832**
Avis aux créanciers..... **835**
Convocations
Sociétés anonymes **836**
Divers
Avis au public..... **843**
Rectificatifs **843**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE PROMOVAL DE PROMOTION IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.000.000,000 DT

Siège social : A-2.1, 2ème étage, Complexe immobilier Yasmine Tower, Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre, 1082 - Tunis

Identifiant unique : 1319115H

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue le 15 mars 2022 dont son procès-verbal a été enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis en date du 16 mars 2022 (enregistrement n°22702100 quittance n°M042565), il a été décidé l'approbation de :

- Changement de la dénomination sociale pour être changé de «PROMOVAL» à «PROMOVAL DE PROMOTION IMMOBILIERE» ;

- Adoption du nom commercial de la société soit «PROMOVAL» ;

- Mise à jour et adoption conséquente des statuts.

Une copie de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au registre national des entreprises en date du 22 mars 2022 sous le numéro 202219812. La publication légale a été publiée au niveau du bulletin officiel du registre national des entreprises en date du 28 mars 2022 sous le numéro 63, annonce n°202219812.

2022X00401SRLB2

Augmentation de capital

SOCIETE JUMP PARK SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 400.000 dinars

MF : 1675866 CAM 000

CNSS : 651136-72

Siège social : Rue Ismail Ibn Abi El Mouhajer, 2036 La Soukra

Suivant procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 23 décembre 2021, enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 24 décembre 2021 Quittance n°99885 Enregistrement sous le n°21509388, il a été déposé au registre national des entreprises daté le 27 décembre 2021 sous le n°2021119447, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 400.000 dinars pour le ramener à 600.000 dinars et ce, par apport en numéraire d'un montant de 200.000 dinars.

2022400801SRLB2

Avis de liquidation

Société Al Jazira International Sarl

Capital : 150.000 dinars

Adresse : 62 Avenue de l'UMA La Soukra 2036 Ariana

M.F : 0633741B

Suite au procès-verbal enregistré le 5/02/2014 à la recette des finances rue de Paradis Ariana sous le n°14501201 quittance n°14970 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 18/3/2022 sous le n°202219169, il a été décidé d'arrêter toutes ses activités à partir de la date du PV.

2022400807SRLB2

Société DATAS (DATA SERVICES)

SARL au capital 70.000 DT

Angle Rue d'argentine et du Mexique, Immeuble Intégra, étage 3 Bureau n°4 Tunis

RC : B02229472015

M.F : 1428808/P

Suivant P.V de l'A.G.E du 01 Mars 2016, enregistré à la recette des finances de rue d'Autriche Tunis le 9 Mars 2016, quittance n°M023644, enregistrement n°16501481, dont deux copies ont été déposées auprès du greffe du tribunal de première instance de Tunis le 21 juin 2016 sous le numéro D0210332015, les associés ont décidé l'augmentation du capital de 50.000 Dt à 70.000 Dt, reparti comme suit : Madame Azza AKKARI propriétaire de 665 parts sociales d'une valeur de 66.500 DT, Monsieur Iyadh RIDENE, propriétaire de 35 parts sociales d'une valeur de 3.500 dt.

2022400847SRLB2

AUTRES SOCIETES

Constitution du Nouveau Bureau du conseil d'administration

«La SOLIDARITE»

MUTUELLE DE LA SANTE

7 Rue de Pologne - Bâb Saadoun - 1005 - Tunis

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 tenue le 19 Mars 2022 à l'hôtel «Vinci Marilia» à Hammamet et publié au journal officiel n°23 du 23 Février 2022 le procès-verbal du conseil d'administration de la mutuelle réuni en date du 28 Février 2017 et enregistré à la recette des finances sous le numéro 17801162 le conseil d'administration s'est réuni le Mercredi 23 Mars 2022 à 14 H au siège de la Mutuelle sis au 7 Rue de Pologne - Bab Saadoun - Tunis et qui a discuté l'ordre du jour suivant :

- Etude de la Motion.

- Constitution du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Une copie du P.V a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 31/3/2022 n° du reçu 202222596.

Après délibération l'ensemble des élus ont désigné à l'unanimité Mr. Fenniche Moncef président d'honneur de la Mutuelle et membre du conseil d'administration.

Les membres ont approuvé la constitution du nouveau bureau comme suit :

Président : Chourabi Ali

Vice-Présidente : Allouche Sameh

Secrétaire Générale : Hezzi Naima

Secrétaire Générale adjointe : Khmiri Anissa

Trésorière : Abdel Hakk Amel

Trésorière adjointe : Khammasi Najet

Trésorière adjointe : Arfaoui Sana

Membre : Bejaoui Hatem

Membre : Hammou Latifa

Membre : Nasri Naima

Membre : Ibrahim Jalloul

Election des commissaires aux comptes pour l'année 2022 :

- Mouna Maatki

- Afef Manzli

- Hajer Hedfi.

2022R00793SODB2

Constitution du Nouveau Bureau du Conseil d'administration

«La FRATERNITE»

MUTUELLE DES RETRAITES

11 Rue de Monastir - Bab Saadoun - 1005 - Tunis

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2021 tenue le 15 Mars 2021 à l'hôtel «Vinci Marilia» à Hammamet et publié au journal officiel n°23 du 23 Février 2022, le procès-verbal du conseil d'administration de la mutuelle réuni en date du 18 Mars 2022 au siège de la mutuelle sis 11 rue de Monastir bab saadoun 1005 - Tunis et enregistré à la recette des finances sous le numéro 22801103 en date du 23 Mars 2022 et qui a discuté l'ordre du jour suivant :

- Etude de la Motion.

- Constitution du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Après délibération l'ensemble des élus ont désigné à l'unanimité Mr. Fenniche Moncef président d'honneur de la Mutuelle Et membre du conseil d'administration.

Une copie du P.V a été déposée au centre National du Registre des Entreprises en date du 31/3/2022 N° de reçu 202222594.

Les membres ont approuvé la constitution du nouveau bureau comme suit :

Chabbeh Hafedh : Président

Anane Taoufik : Vice-Président

Maouia Leila : Secrétaire Générale

Mahdoudh Jamel : Secrétaire Général adjoint

Kouki Raoudha : Trésorière

Azizi Narjes : Trésorière adjointe

Delli Monia : Trésorière adjointe

Chikaoui Meriam : Membre

Djebali Mohamed : Membre

Arous Mohamed : Membre

Khrigi Mohamed : Membre.

Election des commissaires aux comptes pour l'année 2022 :

- Hssan Bahless

- Rania Ben Ammar

- Mohamed Ridène.

2022R00794SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce non enregistré

Par acte sous signé privé non enregistré au Registre National Des Entreprises, et enregistré à la recette des finances Nabeul le 01/02/2022 sous n°22200134, Mr Kamel Aiidi (CIN 08195344) a vendu au profit de Mr Firas Antar le fonds de commerce exploité à la vente situé à Nabeul avenue Monji Slim n°39 Menzel Bouzelfa Nabeul pour commerce. Toute opposition devra être formulée chez le vendeur au lieu d'exploitation du fonds sis à la dite adresse dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 20/02/2022.

2022R00814FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 16 Mars 2022 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 17 Mars 2022 sous n°22200997 quittance n°M019457, Mr Farid Ben Mohamed Ben Mohamed Chaker titulaire de la CIN n°03830202 a vendu à Mr Adel Ben Mostapha Ben Hassine Boussaffara titulaire de la CIN n°03947729 le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au local situé à rue Alain Safari Mahdia destiné au commerce de fabrication et de vente de pains.

Toutes oppositions doivent être adressées à l'acheteur à son siège situé à rue Alain Safari Mahdia, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 2 avril 2022.

2022R00816FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 21/3/2022 et enregistré le 22/3/2022 à la recette des finances de ksar hlel quittance n°M19606, enregistrement n°22200533 par lequel les Héritiers Bouzir Néjib : sa veuve Zarred Monia et ses enfants : Jihen; Hamdi ; Wajdi et Imen Bouzir ; ont vendu à Mme Jandoubi Hdoudah Ben Salah la totalité du fonds de commerce sis au local n°8 ; cité commerciale de Ksar Helel destiné à la vente du fils et ses dérivées avec ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions doivent être déposées auprès du vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette publication a été publiée au journal Echourouk le 31/3/2022.

2022S00408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 14/3/2022 et le 15/3/2022, enregistré à la recette des finances Mejaz El Bab le 15/3/2022, quittance n°M014540, enregistrement n°22200721, Fathi Ben Saleh Ben Hamza Ryehi, commerçant, titulaire à la CIN n°0254250A, demeurant à rue de la circulation Sidi Rais Al Argoub Mejaz El bab Beja, a vendu à la société les abattoirs Chahia, SARL, titulaire de l'identifient unique n°1490413B, son siège social est à route Sidi Salem km 15.3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente viande de volaille et ses dérivés, au local située à rue Habib Bourguiba Mejez El bab Beja entre station Total et restaurant Boulila.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 30/3/2022.

2022X00402FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/3/2022 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 29/3/2022 n° de quittance M020993. Mr Samir Bardaoui, titulaire de la c.i.n n°05654616 vend à Mr Khaled Ben Ali titulaire de c i n 08972950 la totalité du fonds de commerce exploité au local (avenue Habib Bourguiba n°117 Bizerte) destiné à l'exercice des activités commerciales.

Les oppositions seront reçues chez maître Mattoussi Chaker dont l'étude est au 47 rue Tunis Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 31/3/2022.

2022400806FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances du Lac le 21/3/2022 quittance n°M034867 n° d'enregistrement 22202134.

Mme Sayda Ben Ali Belfeki épouse Salem Mtimit titulaire de la C.I.N n°03585014 à la société GALERIE DES MARQUES représentée par sa gérante Mme. Imen Ben Mohamed Ben Ali Salhi titulaire de la C.I.N n°12608201 a vendu tout le fonds destiné pour tous commerce sis au Magasin n°4 block D R.D.C. résidence Les Berges du Lac - Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 6 avril 2022.

2022400808FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances du Lac quittance n°M034869 n° d'enregistrement 22202135.

Mme Sayda Ben Ali Belfeki épouse Salem Mtimit titulaire de la C.I.N n°03585014 à la société GALERIE DES MARQUES représentée par sa gérante Mme. Imen Ben Mohamed Ben Ali Salhi titulaire de la C.I.N n°12608201 a vendu tout le fonds destiné pour tous commerce sis au Magasin n°13 block D R.D.C. résidence Les Berges du Lac - Tunis.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 6 avril 2022.

2022400809FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le, 16 et 18 mars 2022, enregistré à la recette des finances de borj Louzir Ariana le 25 mars 2022 sous le n°22200933, quittance n°M026475, Madame Donia Ben Hassine, demeurant au 105 avenue Bourguiba; jerba Houmet Essouk Médenine, a vendu à Monsieur Jamel Briki, demeurant au 27 rue Amdoune, cité Hédi Nouira Ariana, la totalité du fonds de commerce consistant en un fast-food sis au n°20 résidence bassatine, cité Hédi Nouira, Borj Louzir Ariana.

La vente a été publiée au quotidien "Al Chourouk" paru le 30 mars 2022.

Les oppositions devront intervenir dans les vingt jours suivant cette publication au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

2022400819FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé le 28/3/2022, enregistré à la recette des finances de Jedaida le 29/3/2022 sous le numéro 22200282, Quittance numéro M010947.

Mme Leila Bent Ridha Ben Mohamed AZAIEZ Epse Wajdi EL MENIF, a vendu à Monsieur Hassen Ben Ridha Ben Mohamed AZAIEZ, la totalité de sa part indivise s'élevant à 07/24 parts du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Pharmacie du jour, dans le local situé à l'avenue Habib Bourguiba - Jedaida gouvernorat de la Manouba.

Toues les oppositions devront être faites entre les mains du rédacteur de l'acte Me Nabil Dagdoug, l'avocat au 17 bis, rue Kamel Atatürk - 1er étage Apt. 1- Tunis, dans vingt jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achourouk et le Quotidien» du 3/4/2022.

2022400820FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé le 26/3/2022 par les notaires Me Hatem Bouzidi et son assesseur Me Chamseddine BARROUTA, bulletin de mutation fut extrait sous le n°78/149, enregistré à la recette des finances rue du Paradis - Ariana, le 30/3/2022- Quittance numéro M043115.

Mme Emna Bent Mohamed AYED veuve Mohamed AZAIEZ, A fait acte de donation à son fils Hassen Ben Ridha Ben Mohamed AZAIEZ, de la totalité de sa part indivise du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Pharmacie, dans le local situé à l'avenue Habib Bourguiba- Jedaida-gouvernorat de la Manouba.

Toutes les oppositions devront être faites entre les mains du Me Nabil DAGDOUG, l'avocat au 17 bis, rue Kamel Atatürk - 1er étage- Apt.1 - Tunis, dans vingt jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de nullité.

Le présent avis a été publié aux journaux «Achourouk et le Quotidien» du 5/4/2022.

2022400821FCCC2

Location gérance libre

Contrat de location gérance libre

Par acte sous seing privé du 16/7/2021 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 13/10/2021 sous le n°21304454 quittance n°M095526 et selon l'avenant établi le 21/10/2021, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 8/11/2021 n° d'enregistrement 21904930 et n° de quittance M103043, la société «CELETO» dont l'identifiant unique est 009420G loue à la société «Yuman Disruption» dont l'identifiant unique est 1731660G le fonds de commerce situé au centre shopping et de loisirs touristique Hammamet qui se présente sous forme de café touristique 1ère catégorie sous l'enseigne «DOLCE VITA» à compter du 01/9/2021.

Publié à la Presse le 30/3/2022.

2022R00823FCCC3

Résiliation du contrat de location

Par acte ssp rédigé par maître Slama Med Moslem, avocat, enregistré à Monastir le 31/3/2022 Q M023236 n° d'enreg 22301854, le contrat de bail du lien entre Mr Hatem Maatouk et la société internationale du complexe textile en la personne de son représentant légal, qui est situé dans toute la boutique située à rue Ali Bourguiba à Monastir, a été résilié.

2022S00404FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 01/3/2022 enregistré à la recette des finances Cité Mahragene le 15/3/2022 Quittance 25770, Enregistrement n°22301556.

La Sté Team Hotels & Resort II 1464599 E représentée par Mr Mohsen Hassan CIN n°03952969 loue le F.C avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au rez-de-chaussée Res Maram Palace Av Charles Nicole Menzeh 4 Tunis à Mr Marouan Mestiri CIN 09179797.

Les oppositions devront être faites au local du Fonds de Commerce sise au rez-de-chaussée de la Résidence Maram Palace Av Charles Nicole Menzeh 4 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 01/4/2022.

2022400804FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances à rue Tarak Ibn Zied- Bizerte le 7 mars 2022 sous le n°22300998 quittance n°19698 Mr Tahar Makni a loué, en gérance libre à la société CORNICH MARKET (SARL) la totalité du fonds de commerce de l'activité laverie et pressing avec tous ses éléments matériels et immatériels et sis au 15 rue d'Allemagne Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 01/4/2022.

2022400817FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Warmth

Adresse : Résidence Ikram Bloc B Appartement 3 étage 6 l'Aouina Tunis

Objet : Association Humanitaire.

Objectifs :

- Contribuer à apporter une aide matérielle aux personnes démunies

- Inclure les jeunes dans le bénévolat

Président : Anis Ben Bechir

Vice-Présidente : Ines Laabidi

Secrétaire générale : Lyna Touetti

Trésorière : Ilhem Anane.

2022400799APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : la société la TURQUOISE SARL Immatriculée au registre de commerce sous le n°

B1100361998 dont le siège social est à 25 Avenue Bechir Saoud Ariana ; et 3 rue Bahi Ladgham Ennacer 2 Ariana et aussi à sa domiciliation chez son avocate maître Lilia Messtiri 2 bis rue Ahmed Khabtheni Ariana en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°23565 Ariana dénommé "HSSAN" et situé à Ariana à l'angle de rue Palestine et rue Mohamed Ali sur avenue Tayeb Mheri cité Ettamir Ariana il s'agit d'un terrain de 278 m sur lequel est construit un bâtiment avec un rez-de-chaussée 1er étage 2ème étage dans les colonnes Le rez-de-chaussée se compose d'une salle d'exposition; bureau cuisine; hall et un escalier menant à l'étage d'une superficie de 248 m² : 1er étage se compose de 3 chambres cuisine vestiaire et un balcon d'une superficie de 248 m², le deuxième étage non achevée avec 16 colonnes.

La superficie totale du rez-de-chaussée et 1er étage est de 496 m²

Sachant que la propriété est exploitée comme atelier de couture et exposition de textile (activité commerciale).

Mise à prix : La mise à prix est de 1.172.400.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 9/5/2022 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana rue André Anabar.

La visite est possible tous les jours.

2022T00369VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Etude de Maître Ghrairi Mondher

Avocat à la cour

09 rue Khaled Ibn Walid Jendouba

Tel : (98)542.756

Partie poursuivante : Samira Touihri, femme au foyer, élue son domicile chez cabinet Maître Ghrairi Mondher 09 rue Khaled Ibn Walid Jendouba.

Partie saisie : Abdel Karim Khmissi, chauffeur de bus, ayant élu son adresse à Jendouba.

L'avocat poursuivant : Maître Ghrairi Mondher 09 rue Khaled Ibn Walid Jendouba titulaire d'immatriculation fiscale n°606737 C.

Propriété saisie : Toutes les parts indivises revenant à la partie saisie dans le titre foncier N°541 Kef /14486 Jendouba situé à Oued Meliz Jendouba (43 ares 69,767 centiare) qui constituent terre de labour.

Les charges : les parts indivises revenant à la partie saisie dans le titre foncier n°541 Kef /14486 Jendouba ne font aucun objet de charge, néanmoins le dit titre est inséré dans les domaines irrigués revenant à l'agence foncière agricole. De plus il est grevé d'hypothèque au profit de la Banque de Tunisie et de la société Parnin portant sur les parts indivisés de monsieur Achref Hakimi.

Mise à prix : Vingt six mille deux cents dix huit dinars 602 millimes tunisien (26.218,602 dt) soit 6 dinars le mètre carré selon estimation d'expert agricole.

Date et lieu de la vente : 10/5/2022 à la salle des criées au tribunal de première instance de Jendouba à partir de 9 heures et suivant.

La visite de la propriété peut être effectuée tous les jours de la semaine sur les lieux ou au titre foncier à l'administration de la conservation foncière.

Pour avoir de plus amples renseignements Prière contacter le Greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba ou s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant (cahier des charges).

Tout participant aux enchères doit Auparavant consigner le tiers de la mise à prix par l'aide d'un Avocat en plus de l'autorisation exigée pour les Non-résidents.

2022T00370VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Kamel Ben Fredj

Avocat en cassation

27 Bis Rue Liban - Tunis

Tel : 71.280.156

Fax : 71.280.092

Partie poursuivante : Compagnie arabe de recouvrement S.A inscrite au R.C Tunis n°B159212002, sise à la rue 8368 immeuble zitouna Montplaisir - Tunis.

Partie saisie : Mahmoud Hachana CIN n°00778189. Demeurant à 3 rue de la Liberté Menzah 5 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 7 Rue Liban Tunis.

L'immeuble saisi : l'immeuble saisi revenant à la partie saisie objet du T.F n°2502 Ariana dénommé "Insigem" contenant 03 H 98 A sis à Cité Ettamir Ariana, il s'agit d'une villa d'un rez-de-chaussée.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 379 000 D000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 9/5/2022 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ariana.

2022T00371VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Poursuivant : Ibrahim Ben Mohamed Saadallah, industriel, son domicile élu est au cabinet du maître Yaich Mohsen sis à la rue de la justice Mahdia.

Partie saisie : Karim Miled, titulaire de CIN n°03971417, demeurant au 15 Rue Omar Khattab Boumerdes Mahdia:

Avocat poursuivant : Maître Mohsen Yaich avocat à la cour de cassation, Rue de la justice Mahdia.

Immeuble mis en vente :

1) lot de terrain à Boumerdes Rue 3 septembre constitué d'un lot à usage de bâtir situé sur le coté est de la rue 3 septembre d'une superficie de 952 m² limitée du sud et est par Naser Rkhami, de l'est par les héritiers Mohamed Bouguila, du nord d'une route et les héritiers Abdallah Makhlouf et de l'ouest par une route publique.

2) deux parts indivises de 10 parts d'un immeuble constitué de 5 garages, un escalier et un appartement en cour de construction au 1er étage.

Quatre des 5 garages ouvrent sur Av Habib Bourguiba Boumerdes et le cinquième sur la rue Ibn Rochd.

La superficie du rez-de-chaussée est de 270 m² et du 1er étage est de 259 m².

Tous limités du sud par Av Habib Bourguiba, de l'est par rue Ibn Rochd, du nord et l'ouest par les autres.

Mise à prix : est fixée à cent soixante dix huit milles cinq cent dix dinars (178.510,000 d) sans les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 9/5/2022 dès 9 H du matin auprès de la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Visite du local et conditions : est possible tous les jours aux heures réglementaires du travail.

Tout surenchérisseur doit consigner le tiers du prix d'ouverture des enchères à la caisse des consignes, il peut donner un chèque certifié du dit montant, une autorisation du gouverneur est obligatoire pour les étrangers.

2022R00815VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Ahmed Ben Youssef Amor, titulaire de la C.I.N n°06759517 demeurant à Cité El Omrane n°1 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°7586 Ariana, situé à Raoued, consistant en un terrain nu, destiné à la construction, d'une superficie de 376 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de l'Ariana le 9/5/2022 à partir de 9h.

Mise à prix :

Soixante cinq milles deux cents quatre vingt un dinars 872 millimes (65.281,872 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00409VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Amin Ben Rachid Ben Mokhtar Maalej, CIN 04695429, demeurant à 46 avenue Hedi Chaker Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Tunis km3 Sfax qui contient une construction composée de deux parties :

La 1ère partie consistant en une maison au 1er étage contenant 4 chambres, un hall, une cuisine, une toilette un bloc sanitaire, un air du coté est sud et du coté ouest d'une superficie de 227.7 m².

La 2ème partie consistant en un étage que contient 4 chambres, une cuisine, une toilette d'une superficie de 133.75 m².

L'immeuble est délimité du coté sud par Kallel, du coté est par Jammousi, du coté nord par Kallel, du coté ouest par une entrée d'où son entrée.

Mise à prix : (116.127.000 d) après la réduction du prix de 40 %.

La date et lieu de la vente : le 9/5/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00404VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Mohamed Jaraya, CIN 01131903, commerçant, demeurant à n°51 rue Khaled Iben Walid Gremda Sfax 2.

2/ rue Mohammed Hédi Kfacha Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «saadoun» objet du TF n°42650 Sfax sis à la rue de marché central dérivé de l'avenue Habib Bourguiba consistant en un terrain situé dans une zone immeuble Z c délimité du coté sud par Ghomrasni, du coté est par rue marché central, du coté ouest par société SOTAS et du coté nord par Taktak.

L'immeuble consistant en un terrain clôturé d'une contenance de 498 m² sur lequel est édifié des constructions dont le toit une partie en béton et une partie en charpente.

Les constructions couvertes en charpente contiennent quatre parties:

La 1ère partie d'une superficie couverte de 57 m² situé au coté nord est de l'immeuble elle contient une grande salle et un dépôt exploité comme un point de vente.

La 2ème partie d'une superficie couverte de 48 m² contient 3 dépôts situés au coté nord.

La 3ème partie d'une superficie couverte de 89 m² contient 2 dépôts

La 4ème partie d'une superficie couverte de 114 m² contient 3 dépôts et une salle d'eau

Les constructions couvertes en charpente d'une superficie couverte de 56 m² contient un dépôt au coté ouest de l'immeuble d'une superficie couverte de 9 m², un dépôt de 21 m² au coté sud ouest et un dépôt de 26 m² adjacent au coté nord de la 3ème partie.

L'immeuble est équipé en eau potable et en électricité, il est délaissé et en mauvais état à l'exception de la 1ère partie.

Mise à prix : (612.000.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 9/5/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00405VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba domicile élu chez Arab Debt Recovery (ADR) rue Talleyrand 4ème étage 1002 Tunis.

La partie saisie :

Mohammed Hssin Miledi, commerçant, CIN 08860905 demeurant à :

1/ Rue Abou Kassem Chebbi n°161 Afrane km7 Markez Sahnoun Gremda Sfax

2/ Route Afrane km4 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Un terrain d'une contenance de 320 m² sis à la route l'afrane km4 sur lequel est édifié des constructions consistant en deux maisons et un garage.

Une maison d'une superficie de 85 m² contenant 3 chambres, un hall, une cuisine et une toilette.

Une maison d'une superficie de 63.00 m² contenant 3 chambres, une toilette, un hall et un air non couvert.

Un garage d'une superficie de 31 m² et un air d'où son entrée.

Tout l'immeuble est délimité du coté sud par Hamida Zweri, du coté est par Zweri, du coté nord par Said Zweri et du coté ouest par une entrée et Chahir Zweri.

Mise à prix : (72.000.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 4/5/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X00406VEPA1

Avis aux créanciers

Société des Pâtes Fraîches la Royale en liquidation

Siège social : Boulevard de l'environnement Akouda Sousse

MF : 0579093H/A/M/000

RC : B116691997

En vertu du jugement n°70 du 9/3/2021 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sousse il a été décidé l'approbation du compte définitif de la liquidation et l'inscription de ladite décision au registre de commerce et sa publication au journal Officiel de la République Tunisienne.

2022S00406VEPA2

Faillite

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax le 01 mars 2022 dans l'affaire n°10217, il a été décidé de prononcer la faillite de la SOCIETE DE TRANSFORMATION GENERALE ayant son siège social à la Route de Mahdia Km 11 Sfax et son identifiant unique n°1045732H et immatriculée au registre de commerce sous le numéro B2523022008 et la fixation de la date de cessation des paiements le 01 septembre 2020. Monsieur Hatem Kharrat juge auprès du Tribunal de Première Instance de Sfax est désigné juge commissaire et Monsieur Adel Sellami syndic de faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, les créanciers sont tenus de produire et justifier leurs créances dans un bordereau indicatif signé par le créancier à l'adresse du syndic de faillite, rue Atlas Immeuble Essalem bureau N° B302 Sfax Tel : 74 297 169 et ce dans le délai de 15 Jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022X00403VEPA2

Avis aux créanciers

Dissolution anticipée de la société LCA

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital de 1.000 dinars

Résidence Rahma Yasmine Hammamet - Tunisie

Identifiant Unique : 0969932T

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 14/02/2022 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 17/02/2022 sous le n°22800734, quittance n°M023082 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 31/3/2022 sous le numéro 202222584, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination de Monsieur Zouhair Laabidi en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Dans les 20 jours de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne tout créancier doit, sous peine de forclusion, produire ses titres de créance au liquidateur à l'adresse suivante : 06 Rue Omar Ben Chikh Cité El Khadra 1003 Tunis.

2022400800VEPA2

Nomination d'un liquidateur pour les biens communs

En vertu d'une requête présentée par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Nabeul en date du 28/02/2022 sous le n°83917, Monsieur Ben Amor Mustapha a été nommé liquidateur pour les propriétés communes entre Ameni Bent Taher Ben Mohamed Ben Rhouma et Lamjed Ben Taher ben Mohamed Bonenni, et ce pour procéder à une liste de ces propriétés et commencer de les gérer et de les diviser entre les deux parties.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à son bureau sis au 08 Rue Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tel 97554399/71830092.

2022400802VEPA2

Avis complémentaire

La République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal Immobilier

Demande de Mise à Jour n°63034

Dixième Chambre

Suivant le jugement préparatoire rendu par la 10ème chambre des titres gelés du Tribunal Immobilier de Tunis en date du 28/3/2022 concernant la demande de mise à jour n°63034 présentée au greffe du dit Tribunal le 22/01/2018 par Maître Hergli Nejla Avocate à la cour pour le compte de Hamma Ben El Mouldi Gasoumi.

Le Tribunal a ordonné une publication complémentaire pour le contrat de vente S.S.P conclu entre le vendeur Bechir Ben Ali Essabri et l'acquéreur Hatem Ben Mohamed Elkilani Gdoura signé et légalisé à la municipalité d'El Mourouj le 11/5/1993 ayant pour objet la vente de la Villa composée de quatre Chambres, une cuisine, Toilette et de Trois garages avec leurs aisances sis au 16 cité El ESKAN à Ben Arous conformément aux dispositions prévues par l'article 17 de la loi de mise à jour concernant la demande précitée au journal officiel de la République Tunisienne et à deux journaux quotidiens l'un en arabe et l'autre en français.

Les oppositions à cette demande ou l'Intervention seront reçues durant le délai de deux mois auprès du tribunal immobilier de Tunis.

2022400816VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TECHNIPLAST INDUSTRIE

S.A. totalement exportatrice

Au capital de 11.000.000 Dinars

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 Ariana

Identifiant Unique : 0869009J

Messieurs les actionnaires de la Société TECHNIPLAST INDUSTRIE SA sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 6 mai 2022 à 10 heures 30mn au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Modification de l'article 3 des statuts de la société;

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2022R00817SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TECHNIPLAST INDUSTRIE

S.A totalement exportatrice

Au capital de 11.000.000 Dinars

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - La Charguia 2-2035 Ariana

Identifiant Unique : 0869009J

Messieurs les actionnaires de la Société TECHNIPLAST INDUSTRIE SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 mai 2022 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et distribution des dividendes;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Nomination des membres du conseil d'administration;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

11. Questions diverses;

12. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2022R00818SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TTE INTERNATIONAL

Société anonyme

Totalement Exportatrice

Au capital de 7.400.000 Dinars

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - 2035 Ariana

Identifiant Unique : 0745311C

Messieurs les actionnaires de la Société TTE INTERNATIONAL SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 6 mai 2022 à 14 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et distribution des dividendes;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 22 des statuts ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Nomination des membres du conseil d'administration;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

11. Questions diverses;

12. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2022R00819SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HELIOFLEX North Africa S.P.S

Société anonyme

Au capital de 1.850.000 Dinars

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana

Identifiant Unique : 0825757B

Messieurs les actionnaires de la Société HELIOFLEX North Africa S.P.S sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 5 mai 2022 à 14 heures au siège social de la société sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021 ;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et distribution des dividendes;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 22 des statuts ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence ;

9. Questions diverses;

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2022R00820SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS

Société anonyme

Au capital de 3.234.000 Dinars

16, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - Ariana

Identifiant Unique : 030540 R

Messieurs les actionnaires de la Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 5 mai 2022 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 et distribution des dividendes;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 24 des statuts ;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2022R00821SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes

"SOTEV"

Groupe SFBT

S.A. au capital de 328500 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6 Z.I Ben Arous 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises et de Ventes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi 29 avril 2022 à 9heures au siège social de la société de fabrication des Boissons de Tunisie, 5, boulevard de la terre, Centre urbain nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes afférents à l'exercice 2021.

3. Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

4. Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7. Fixation de la rémunération allouée aux membres du conseil d'administration.

8. Renouvellement de mandats d'administrateurs.

9. Nomination de commissaire aux comptes.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les états financiers de l'exercice 2021, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports du commissaire aux comptes et le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société, durant les 21 jours précédant la tenue de la dite assemblée.

2022R00822SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom»

S.A au capital social de 1 400 Millions de dinars

Siège social : Rue de la Bourse, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

Les actionnaires de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 28 avril 2022 à 10 heures (10H) au siège de la Société rue de la bourse, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Vente de la participation de Tunisie Télécom dans le capital de société MATTEL et l'usage du produit de cette vente.

2. Délégation de pouvoirs.

2022R00828SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom»

S.A au capital social de 1 400 Millions de dinars

Siège social : Rue de la Bourse, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

Les actionnaires de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Jeudi 28 Avril 2022 à 9 heures (9H) au siège de la Société rue de la Bourse, 1053 Les Berges du Lac II, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Télécom».

2. Délégation de pouvoirs.

2022R00829SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Industrielle de Carrosserie Automobile et Matériel Elévateur SICAME

S.A au capital de 18.000.000 DT

N° 22 Rue de l'Energie - Z.I. Charguia I Tunis Carthage

I.U : 3080FAM000

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle de Carrosserie Automobile et Matériel Elévateur «SICAME S.A», sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 29 Avril 2022 à 10 heures au siège social de la société sise au n°22 Rue de l'Energie Z.I. Charguia I TUNIS CARTHAGE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur ledit exercice;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6- Mandat du commissaire aux comptes.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2022R00830SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2022

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SA au capital de 100.007.645,000 de Dinars

Siège social : 139 Avenue de la Liberté - Tunis

Identifiant Unique : 0002707P

www.ubci.tn

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 29 Avril 2022 à 09 heures à l'hôtel «SHERATON» à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.

6. Transfert aux réserves facultatives du montant à prélever sur les réserves «à régime spécial» et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

7. Affectation des résultats de l'Exercice 2021.

8. Distribution des dividendes.

9. Fixation du montant des jetons de présence pour les Administrateurs au titre de l'année 2022.

10. Renouvellement de mandats d'Administrateurs.

11. Nomination du représentant des actionnaires minoritaires.

12. Autorisation de l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

13. Pouvoirs pour formalités.

2022R00832SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA

S.A au capital de 55.000.000 DT

BP 912 - 2050 Hammam-Lif

Z.I. Bordj Cedria

Matricule Fiscal : X 12628

Messieurs les actionnaires de la Société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 28 avril 2022 à 10 heures au siège social de la société sise à la Z.I. Bordj Cedria, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2021.

2- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021.

3- Quitus aux administrateurs.

4- Jetons de présence.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6- Renouvellement de mandats d'Administrateurs.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2022R00833SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

S.A. au capital de 247.500.000 Dinars

Divisé en 247.500.000 actions de 1 Dinar chacune

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0001985G

M.F : 001985G AM 000

C.N.S.S : 0000117107

Le Conseil d'Administration, réuni le 4 avril 2022, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le mardi 17 mai 2022 à 9 H, à l'hôtel Golden Tulip Carthage - Les côtes de Carthage - GAMMARTH (salle Carthage), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice,

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs,

6/ Affectation des résultats,

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs,

8/ Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes,

9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration,

10/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne,

11/ Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil,

12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T arrêtés au 31 décembre 2021,

13/ Approbation des états financiers consolidés,

14/ Pouvoirs à donner,

15 / Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2021, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

2022R00838SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'exploitation du Parc d'Activités

Economiques de Zarzis

SA au capital de 5.974.000 Dinars

Siège social : Port commercial de Zarzis BP : 40-Zarzis-4137

Matricule Fiscal : 0030388CAM000

RC : B114011996

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activités Economiques de Zarzis sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 10 mai 2022 à 11H à l'Hôtel Laico Tunis, 44 Place des droits de l'homme, Avenue Mohammed 5, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la Société au titre de l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de la Société arrêtés au 31 décembre 2021 ;

4. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021 ;

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2021 ;

8. Election d'un nouvel administrateur;

9. Régularisation de la décision d'allocation de jetons de présence relatifs à l'exercice 2020 ;

10. Approbation des conditions de distribution de dividendes conformément à la convention signée avec l'IFE.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de prendre leurs décisions sont mises à leur disposition à partir du 11 Avril 2022 au siège social de la société.

2022400805SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Jeudi 9 Juin 2022 à 10 heures

Au local de la société sis au Km7 Route de Mateur - Manouba

Compagnie Tunisienne Pharmaceutique

«CO TU PHA»

SA au capital de 500 000 dinars

Siège social : 14, Rue Pierre de Coubertin - Tunis

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Tunisienne

Pharmaceutique «CO TU PHA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la société le Jeudi 9 Juin 2022 à 10 heures au local de COTUPHA sis au Km7 Route de Mateur- 2010 Manouba pour délibérer sur l'Ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des états financiers de la société COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021.

2- Examen et approbation des états financiers du Groupe COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021.

3- Rapports du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021.

4- Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 de la société COTUPHA.

5- Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2021 du Groupe COTUPHA.

6- Affectation des Résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes (exercices 2022 - 2023 - 2024)

9- Questions diverses.

2022400811SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA BANQUE TUNISO-LIBYENNE

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 DT

Siège social : Boulevard Maître Mohamed Béji caid Essebsi - centre Urbain Nord

(Ex : Boulevard de la terre)

Identifiant unique : D0033272

Le Conseil d'Administration de la Banque Tuniso-Libyenne «BTL» a l'honneur de convoquer les actionnaires à prendre part à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 29 Avril 2022 à 10 H au siège de la Banque, Boulevard Maître Mohamed Béji caid Essebsi - centre Urbain Nord (Ex : Boulevard de la terre), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de la Banque Tuniso-Libyenne relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

4. Lecture du rapport de gestion relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-Libyenne au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

5. Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

6. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif au groupement de sociétés de la Banque Tuniso-libyenne et des états financiers consolidés au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Affectation des résultats.

2022400812SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GAT ASSURANCES

Société anonyme

Au capital social : 45.000.000 Dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. : 0000673N

La société GAT ASSURANCES informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 9/5/2022 à 10h au siège social de GAT ASSURANCES sis au 92-94 avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021

3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales

4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2021

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Questions diverses.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2022400813SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société GAT Investissement

Société anonyme

Capital social : 25 000 000 Dinars

Siège social : N°92-94 Avenue Hédi Chaker, Tunis

Identifiant Unique : 0539146G

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Investissement sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 6 mai 2022 à 10 heures au siège social de la société sis au 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021;

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

6. Nomination du commissaire aux comptes ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Questions diverses.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à lai disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2022400814SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GAT VIE

Société anonyme

Au capital social : 7.000.000 Dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U : 033270B

La société GAT VIE informe Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 9/5/2022 à 9h au siège social de GAT VIE sis au 92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021

3. Examen et approbation des conventions réglementées régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales

4. Examen et approbation des états financiers de GAT VIE arrêtés au 31/12/2021

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021

6. Quitus aux administrateurs

7. Fixation du montant des jetons de présence

8. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023-2024

9. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2022400815SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN BANK

S.A. au capital de 132.405.000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - Tunis

R.N.E : 0000221m

M.F : 00221 M/P/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 28 avril 2022 à 13 h 30 au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2021.

2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021.

3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2021.

4- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2021.

5- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.

8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2022.

9- Echéance de mandat et nomination d'un commissaire aux comptes.

10- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins cinq jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

2022400832SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société BH SICAF (Filiale de la BH BANK)

S.A au capital de 15 000 000 D

Identifiant Unique : 0496267D

Siège social : Immeuble Espace Tunis Bloc K - 5ème étage Rue Chebbia Montplaisir - 1073 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société BH SICAF (Filiale de la BH BANK) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 11 Mai 2022 à 11H, au siège social de la BH INVEST (Intermédiaire en Bourse) sis à Tunis, Immeuble BH Assurance, rue Mohamed Sghaier Aouled Ahmed 3ème étage Centre Urbain Nord 1003, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2021 et approbation des conventions réglementées ;

3/ Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers clos le 31/12/2021 ;

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

5/ Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2021 ;

6/ Renouvellement du mandat des administrateurs ;

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

8/ Fixation du montant des jetons de présence;

9/ Pouvoir pour formalités.

2022400852SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Le Maître Kaouther Ben Salah Boubaker notaire à Sousse, pour le compte de Mr Héni Ben Mohamed Ben Salah Aouissi, titulaire de la CIN n°02820865, déclare la perte de son acte de propriété n°03/30490 en date du 7/7/2009 objet du titre foncier n°127730 Sousse sis à délégation Sidi El Héni Gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée sous n°216 le 25/3/2022 par le poste de police de M'Saken Ouest.

2022S00407DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Avis n°2022400740SANB3 du 28/3/2022 paru au JORT annonces légales numéro 38 du 30 mars 2022 page 755.

Lire :

- Renouvellement des fonctions de M. Mondher LAKHAL, en tant que président du Conseil d'Administration de la SOIVM SICAF au lieu de la SIVIA pour la durée de son mandat,

- Renouvellement des fonctions de M. Sami GUERFALI, en tant que Directeur Général de la SOIVM SICAF au lieu de la SIVIA pour la durée de son mandat.

2022400818RECZ9